

L'hôtellerie urbaine en Languedoc-Roussillon

Yves BOURGEAT- INSEE

En Languedoc-Roussillon, l'hôtellerie urbaine représente près de 280 hôtels et 12 000 chambres, soit respectivement 30 % et 45 % de parc hôtelier régional. Dans la région comme ailleurs en France, l'implantation d'hôtels de chaîne en zone urbaine détermine, en grande partie, les caractéristiques du parc urbain lui-même. Comparativement au reste du parc hôtelier, les établissements sont plutôt concentrés sur le bas et le haut de gamme et ont une plus grande capacité d'accueil.

L'importance de l'hôtellerie de chaîne en zone urbaine est également perceptible dans les caractéristiques des séjours : ils sont plus courts et se déroulent davantage en semaine. Par ailleurs, la capacité d'accueil des hôtels situés en zone urbaine est utilisée de façon plus continue tout au long de l'année, contrairement au reste de l'hôtellerie plus soumise aux fluctuations saisonnières.

Plus souvent hôtels de chaîne, ils ont une grande capacité d'accueil

En Languedoc-Roussillon comme ailleurs en France, plus du tiers du parc hôtelier urbain est composé d'hôtels de chaîne, c'est à dire d'établissements portant l'enseigne d'un groupe hôtelier. Cette proportion, dix fois plus élevée que dans le reste du parc hôtelier régional, s'explique par la stratégie d'implantation de l'hôtellerie de chaîne qui, résolument tournée vers la clientèle d'affaires, privilégie les zones urbaines pour y installer ses structures.

Une des principales caractéristiques de l'hôtellerie de chaîne étant d'être composée d'hôtels de grande capacité d'accueil, la taille moyenne des établissements de l'hôtellerie urbaine est plus grande que celle des hôtels non urbains. En Languedoc-Roussillon, la taille moyenne est de 43 chambres par établissement dans l'hôtellerie urbaine, contre 23 chambres par établissement dans le reste de l'hôtellerie régionale (tableau 1).

Tableau 1 - Capacité d'accueil dans l'hôtellerie du Languedoc-Roussillon

unités : hôtel, chambre, nombre de chambres par hôtel

	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Taille moyenne
Hôtellerie urbaine	277	11 913	43
dont hôtels de chaîne	98	6 394	65
dont hôtels indépendants	179	5 519	31
Hôtellerie non urbaine	640	14 526	23
dont hôtels de chaîne	21	1 251	60
dont hôtels indépendants	619	13 275	21
Ensemble de l'hôtellerie	917	26 439	29
dont hôtels de chaîne	119	7 645	64
dont hôtels indépendants	798	18 794	24

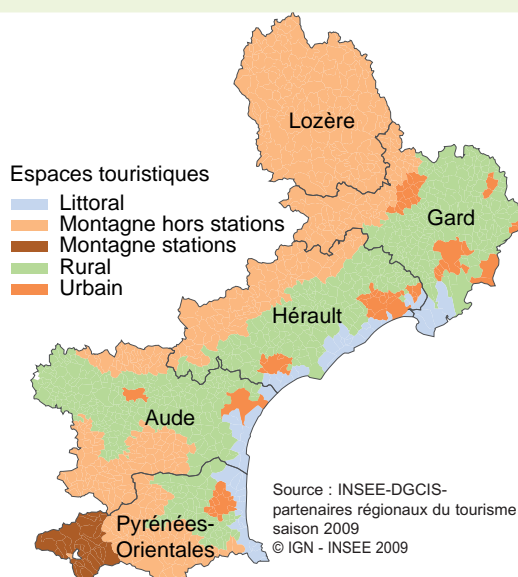
Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme

Bassins de vie et zonages touristiques

Les professionnels du tourisme utilisent un zonage différenciant les communes selon leur contexte géographique (littoral, montagne, urbain...). Partant de ce zonage, et en utilisant le bassin de vie comme « maille » de base, la France métropolitaine a été partagée en cinq grands ensembles :

- les bassins de vie littoraux
- les bassins de vie de montagne
- les bassins de vie de station de montagne
- les bassins de vie urbains
- les bassins de vie ruraux.

Les **bassins de vie urbains** que l'on désignera ici par « zone urbaine » sont ceux qui n'étant classés ni littoral, ni de montagne ou de station de montagne, contiennent sur leur territoire une commune de plus de 30 000 habitants. Les bassins de vie restants étant considérés comme ruraux.



Une hôtellerie plus concentrée sur le bas et le haut de gamme

La répartition par niveau de confort du parc hôtelier urbain est différente de celle du parc non urbain (tableau 2). Près d'une chambre sur cinq de l'hôtellerie urbaine régionale (19,4 %) est classée 0 étoile, soit quatre à cinq fois plus que dans le reste du parc (4,7 %). Encore une fois, cette caractéristique est à mettre au compte de la forte implantation de l'hôtellerie de chaîne, plus présente aux deux extrémités de confort, et notamment du côté des hôtels très économiques. Ces hôtels proposent 24h sur 24h des chambres à bas prix, moyennant un paiement par carte bancaire sur automate ; l'accueil physique se limite à la journée. Les chambres n'y sont équipées que d'un lavabo, ce qui justifie le classement 0 étoile.

À l'autre extrémité de la gamme de confort, les chambres de très grand confort classées 4 étoiles ou plus représentent 5,2 % de l'offre hôtelière urbaine, soit deux fois plus que dans le reste du parc hôtelier régional (2,5 %).

Tableau 2 - Répartition par niveau de confort des chambres selon la zone d'implantation des hôtels en Languedoc-Roussillon

	Hôtels en zone urbaine	Hôtels hors zone urbaine
0 étoile	19,4	4,7
1 étoile	5,4	4,8
2 étoiles	42,1	56,1
3 étoiles	27,9	31,9
4 étoiles	5,2	2,5

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

La qualité de l'offre s'améliore dans l'hôtellerie urbaine comme dans l'ensemble du parc hôtelier

Depuis 2006, la **capacité d'accueil** de l'hôtellerie urbaine languedocienne est quasiment stable, du point de vue du nombre d'hôtels comme du nombre de chambres offertes (voir tableau page 5). Mais cette vision d'ensemble masque des différences selon les niveaux de confort.

Globalement, la **qualité de l'offre** s'améliore avec, d'une part, une diminution de - 7,6 % du nombre de chambres affichant 0 étoile et, d'autre part, une progression de + 31,1 % du nombre de chambres de très grand confort (4 étoiles ou plus). L'amélioration de la qualité de l'offre n'est pas spécifique à l'hôtellerie urbaine. C'est une tendance perceptible dans l'ensemble du parc hôtelier régional avec - 470 chambres du côté des hôtels classés 0 étoile (soit - 13,5 %) et, à l'opposé, une progression de + 420 chambres en hôtel 3 et 4 étoiles ou plus (+ 4,9 %).

La fréquentation

Une activité fortement marquée par la clientèle d'affaires

L'activité de l'hôtellerie urbaine est fortement liée à la fréquentation de la clientèle d'affaires. Cette clientèle recouvre l'ensemble des personnes en déplacement pour raisons professionnelles : voyageurs de commerce, cadres en congrès, salariés en formation, ouvriers travaillant sur des chantiers, etc. En 2009, celle-ci représente 46 % des nuitées des hôtels urbains du Languedoc-Roussillon, cette proportion est inférieure à 20 % dans les hôtels non situés en zone urbaine.

La clientèle d'affaires est toujours plus présente dans les hôtels de chaîne (65 %) que dans les hôtels indépendants (35 %), notamment en raison d'une offre en organisation de séminaires plus élaborée dans ce type d'hôtellerie.

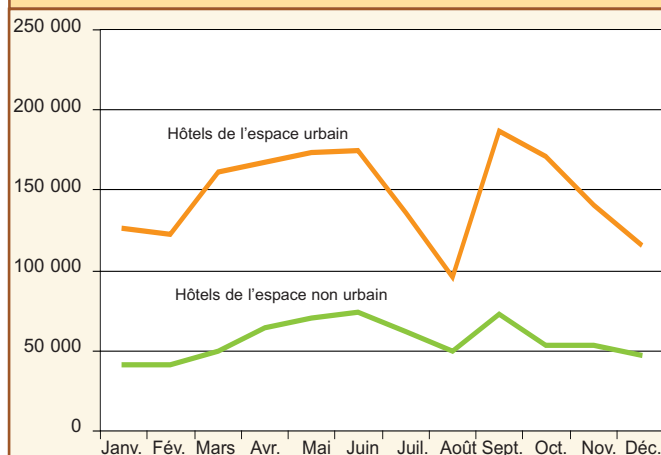
Une fréquentation moins saisonnière mais un creux au mois d'août pour la clientèle d'affaires

La fréquentation hôtelière en zone urbaine est davantage répartie tout au long de l'année que dans les hôtels non situés en zone urbaine. Alors que d'octobre à avril, le nombre de nuitées urbaines est supérieur au nombre de nuitées hors zone urbaine, la période estivale au sens large (juin à septembre) inverse le résultat. En zone urbaine, le pic annuel de juillet et août ne représente que 27,4 % de la fréquentation annuelle contre 36,8 % en hors urbain.

Ce relatif tassement de la fréquentation touristique urbaine au cours de la saison estivale résulte en partie du ralentissement du tourisme d'affaires durant les trois mois d'été (graphique 1). En zone urbaine, les mois de juillet et août concentrent 13 % des nuitées d'affaires annuelles, contre 16% dans les hôtels non urbains.

Graph 1 - Nuitées de la clientèle d'affaires selon les espaces touristiques en Languedoc-Roussillon en 2009

Unité : nombre de nuitées

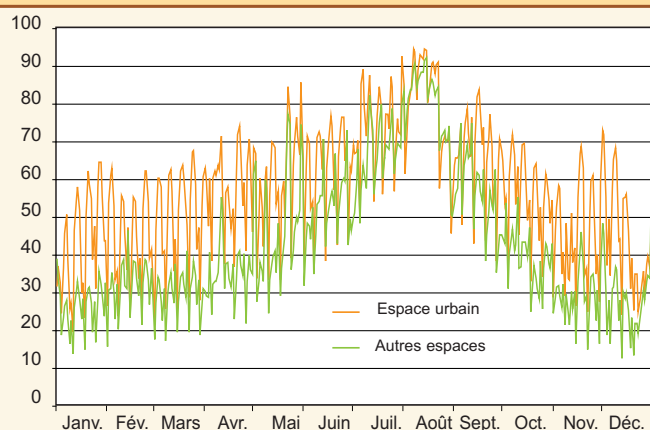


Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Pratiquement tout au long de l'année, le taux d'occupation des hôtels implantés dans l'espace urbain est plus élevé que ceux des hôtels des autres espaces (graphique 2). Une période fait exception dans l'année : le milieu du mois d'août. Au cœur de l'été, le taux d'occupation des hôtels situés sur le littoral, en montagne ou en zone rurale est aussi élevé que celui des hôtels de l'espace urbain, proche ou au-dessus de 90 %.

Graph 2 - Taux journaliers d'occupation dans l'hôtellerie en 2009 en Languedoc-Roussillon selon le type d'espace

Unité : taux d'occupation en %



Lecture : le 28 janvier, le taux d'occupation des hôtels est de 65 % dans l'espace urbain languedocien, il est de 33 % dans les autres espaces de la région
Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Des séjours plus courts, concentrés en cœur de semaine

La durée moyenne de séjour est plus courte dans les hôtels de l'espace urbain : 1,5 jour contre 2 jours dans les hôtels situés dans les autres espaces. L'écart est plus grand dans les hôtels de chaîne économiques et reflète la prédominance de la clientèle d'affaires sur la clientèle d'agrément dans les hôtels de chaîne de 0 à 2 étoiles. L'écart entre les durées de séjour est un peu moins marqué dans l'hôtellerie haut de gamme.

Le taux d'occupation des chambres de l'espace urbain régional est plus élevé en milieu de semaine, au cours des nuits du mardi au jeudi pendant lesquelles il est d'environ 65 %. En fin de semaine, au cours des nuits du vendredi au lundi, il tombe à 53 %.

Une forte baisse de fréquentation en 2009

En 2009, dans un contexte économique morose, la fréquentation hôtelière régionale comme nationale a connu un recul sensible. Le nombre de nuitées enregistrées dans la région a diminué de - 3,4 %, une baisse inférieure à celle constatée au niveau national (- 4,9 %).

Les hôtels situés en zone urbaine ont davantage été touchés (- 4,4 %) que ceux des autres espaces touristiques de la région. Une grande partie de ce recul est due à la baisse de fréquentation de la clientèle d'affaires dont le nombre de nuitées a baissé de - 8,4 % en 2009 dans l'espace urbain. Elle a davantage pesé sur les établissements indépendants (- 13 %) que sur les hôtels de chaîne (- 5 %).

Zoom sur les départements

Les deux tiers des hôtels dans l'Hérault et le Gard, aucun en Lozère

L'hôtellerie urbaine s'étend sur quatre des cinq départements du Languedoc-Roussillon, elle ne concerne pas la Lozère, département tout entier défini comme bassin de vie de montagne (cf encadré page 1). Le département de l'Hérault, et à un moindre degré celui du Gard, concentrent la plus grande partie de l'hôtellerie urbaine de la région, que ce soit en termes de parc ou en termes de fréquentation. Ces deux départements représentent en effet plus de 67 % des hôtels et des chambres, 68% des nuitées et 75 % des nuitées d'affaire de l'espace urbain régional.

Plus de nuitées d'affaires dans l'Hérault, plus de nuitées étrangères dans l'Aude

Le taux d'occupation très élevé des hôtels situés dans l'aire urbaine de Montpellier (64 % en moyenne sur l'année) tire vers le haut celui du département de l'Hérault (60,4%). La part des nuitées d'affaires est plus importante dans l'hôtellerie urbaine de l'Hérault (54%) que dans les autres départements et la part des nuitées étrangères y est relativement plus faible (19%). A l'opposé, l'Aude se distingue avec une clientèle d'affaires moins importante et une clientèle étrangère plus présente, respectivement 29 % et 32 %. Avec deux sites classés à l'UNESCO, le Canal du Midi et la Cité de Carcassonne en pleine ville, le tourisme de découverte est très développé dans l'Aude.

Répartition par département des hôtels situés en zone urbaine

unités : nombre d'hôtels et %

1er janvier 2010	Hôtels 0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles et plus	Total	Répartition en %
Hôtellerie urbaine de l'Aude	10	5	23	13	2	53	19,1
Hôtellerie urbaine du Gard	8	4	41	15	4	72	26,0
Hôtellerie urbaine de l'Hérault	18	8	59	25	4	114	41,2
Hôtellerie urbaine des Pyrénées-Orientales	6	2	19	9	2	38	13,7
Hôtellerie urbaine du Languedoc-Roussillon	42	19	142	62	12	277	100,0

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Répartition par département des chambres de l'hôtellerie urbaine languedocienne

unités : nombre de chambres et %

1 ^{er} janvier 2010	Hôtels 0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles et plus	Total	Répartition en %
Hôtellerie urbaine de l'Aude	496	218	797	664	85	2 260	19,0
Hôtellerie urbaine du Gard	438	103	1 272	702	177	2 692	22,6
Hôtellerie urbaine de l'Hérault	1 088	237	2 164	1 456	298	5 243	44,0
Hôtellerie urbaine des Pyrénées-Orientales	294	81	778	505	60	1 718	14,4
Hôtellerie urbaine du Languedoc-Roussillon	2 316	639	5 011	3 327	620	11 913	100,0

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Taux d'occupation, nuités d'affaires et nuités étrangères selon les départements

unités : nombre de nuitées et %

1 ^{er} janvier 2010	Nuitées totales	Taux d'occupation	Nuitées d'affaires	Part nuitées d'affaires	Nuitées étrangères	Part nuitées étrangères
Hôtellerie urbaine de l'Aude	710 382	53,10	206 011	29	227 987	32
Hôtellerie urbaine du Gard	830 863	57,30	365 580	44	161 938	19
Hôtellerie urbaine de l'Hérault	1 780 840	60,40	961 654	54	332 709	19
Hôtellerie urbaine des Pyrénées-Orientales	525 718	55,40	236 573	45	123 104	23
Hôtellerie urbaine du Languedoc-Roussillon	3 847 803	57,60	1 769 817	46	845 738	22

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Evolution du parc hôtelier en Languedoc-Roussillon

Unités : nombre d'hôtels, de chambres et %

En zone urbaine						
Hôtels	0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles yc. luxe	Ensemble
2006	46	17	147	63	10	283
2010	42	19	142	62	12	283
Evolution en %	- 8,7	+ 11,8	- 3,4	- 1,6	+ 20,0	0,0
Evolution (nombre)	- 4	+ 2	- 5	- 1	+ 2	0
Chambres						
Hôtels	0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles yc. luxe	Ensemble
2006	2 506	475	5 150	3 251	473	11 855
2010	2 316	639	5 011	3 327	620	11 913
Evolution en %	- 7,6	+ 35,0	- 2,7	+ 2,3	+ 31,1	+ 0,5
Evolution (nombre)	- 190	+ 164	- 139	+ 76	+ 147	+ 58

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Hors zone urbaine

Hôtels	0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles yc. luxe	Ensemble
2006	57	68	404	147	10	686
2010	44	53	377	152	13	639
Evolution en %	- 22,8	- 22,1	- 6,7	+ 3,4	+ 30,0	- 6,9
Evolution (nombre)	- 13	- 15	- 27	+ 5	+ 3	- 47
Chambres						
Hôtels	0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles yc. luxe	Ensemble
2006	956	997	9 003	4 576	232	15 764
2010	677	693	8 154	4 637	365	14 526
Evolution en %	- 29,2	- 30,5	- 9,4	+ 1,3	+ 57,3	- 7,9
Evolution (nombre)	- 279	- 304	- 849	+ 61	+ 133	- 1 238

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Ensemble Languedoc-Roussillon

Hôtels	0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles yc. luxe	Ensemble
2006	103	85	551	210	20	969
2010	86	72	519	214	25	916
Evolution en %	- 16,5	- 15,3	- 5,8	+ 1,9	+ 25,0	- 5,5
Evolution (nombre)	- 17	- 13	- 32	+ 4	+ 5	- 53
Chambres						
Hôtels	0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles yc. luxe	Ensemble
2006	3 462	1 472	14 153	7 827	705	27 619
2010	2 993	1 332	13 165	7 964	985	26 439
Evolution en %	- 13,5	- 9,5	- 7,0	+ 1,8	+ 39,7	- 4,3
Evolution (nombre)	- 469	- 140	- 988	+ 137	+ 280	- 1 180

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Evolution du parc hôtelier en Languedoc-Roussillon

Unités : nombre d'hôtels, de chambres et %

En zone urbaine			
Hôtels	Chaîne	Indépendants	Ensemble
2006	98	185	283
2010	98	179	277
Evolution en %	0	- 3,2	- 2,1
Evolution (nombre)	0	- 6	- 6
Chambres			
Chambres	Chaîne	Indépendants	Ensemble
2006	6 386	5 469	11 855
2010	6 394	5 519	11 913
Evolution en %	+ 0,1	+ 0,9	+ 0,5
Evolution (nombre)	+ 8	+ 50	+ 58

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Hors zone urbaine			
Hôtels	Chaîne	Indépendants	Ensemble
2006	19	667	686
2010	21	619	640
Evolution en %	+ 10,5	- 7,2	- 6,7
Evolution (nombre)	+ 2	- 48	- 46
Chambres			
Chambres	Chaîne	Indépendants	Ensemble
2006	1 183	14 581	15 764
2010	1 251	13 275	14 526
Evolution en %	+ 5,7	- 9,0	- 7,9
Evolution (nombre)	+ 68	- 1306	- 1238

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Fréquentation de l'hôtellerie dans l'espace urbain en Languedoc-Roussillon par type et catégorie d'hôtel

unités : nombre de nuitées et %

Type d'hôtel	Catégorie d'hôtel	Nuitées totales	Nuitées d'affaires	Part des nuitées d'affaires	Répartition par rapport au total des nuitées d'affaires
Hôtels de chaîne	0 étoile	840 723	426 727	50,8	24,0
	1 étoile	148 740	73 915	49,7	4,2
	2 étoiles	734 861	383 929	52,2	21,6
	3 étoiles	459 337	204 162	44,4	11,5
	4 étoiles et plus	153 903	66 529	43,2	3,8
	Ensemble	2 337 564	1 155 262	49,4	65,1
Hôtels indépendants	0 étoile	47 844	25 434	53,2	1,4
	1 étoile	53 414	19 561	36,6	1,1
	2 étoiles	806 660	374 395	46,4	21,2
	3 étoiles	543 760	181 734	33,4	10,2
	4 étoiles et plus	58 561	17 245	29,4	1,0
	Ensemble	1 510 239	618 369	40,9	34,9

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Départements	Nuitées totales	Nuitées d'affaires	Part des nuitées d'affaires	Répartition par rapport au total des nuitées d'affaires
Aude	710 382	208 972	29,4	11,8
Gard	830 863	361 816	43,5	20,4
Hérault	1 780 840	967 752	54,3	54,5
Pyrénées-Orientales	525 718	235 091	44,7	13,3
Languedoc-Roussillon	3 847 803	1 773 631	46,1	100,0

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Fréquentation de l'hôtellerie hors zone urbaine en Languedoc-Roussillon par type et catégorie d'hôtel

unités : nombre de nuitées et %

Type d'hôtel	Catégorie d'hôtel	Nuitées totales	Nuitées d'affaires	Part des nuitées d'affaires	Répartition par rapport au total des nuitées d'affaires
Hôtels de chaîne	0 étoile	112 261	39 794	35,4	5,8
	1 étoile	0	0	-	-
	2 étoiles	111 247	48 142	43,3	7,1
	3 étoiles	201 048	56 217	28,0	8,2
	4 étoiles et plus	0	0	-	-
	Ensemble		424 556	144 153	34,0
Hôtels indépendants	0 étoile	67 701	15 033	22,2	2,2
	1 étoile	129 766	28 379	21,9	4,2
	2 étoiles	1 753 223	319 682	18,2	46,8
	3 étoiles	998 483	174 549	17,5	25,6
	4 étoiles et plus	85 535	9 963	11,6	1,5
	Ensemble		3 034 708	547 606	18,0

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Départements	Nuitées totales	Nuitées d'affaires	Part des nuitées d'affaires	Répartition par rapport au total des nuitées d'affaires
Aude	329 280	72 937	22,2	10,5
Gard	535 541	107 429	20,1	15,5
Hérault	1 161 537	299 942	25,8	43,4
Lozère	424 429	81 214	19,1	11,7
Pyrénées-Orientales	1 008 477	130 236	12,9	18,8
Languedoc-Roussillon	3 459 264	691 759	20,0	100,0

Source : INSEE-DGCIS-partenaires régionaux du tourisme - saison 2009

Définitions

Les hôtels classés ou homologués tourisme sont, depuis l'arrêté du 14 février 1986, répartis, dans une des 6 catégories de 0 étoile à 4 étoiles Luxe. Le classement est attribué par le commissaire de la République après avis de la commission départementale de l'action touristique (CDAT) à laquelle siègent les administrations de l'État chargées du tourisme, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Les conditions requises pour le classement portent sur : le nombre de chambres de l'hôtel, les locaux communs (taille du hall de réception, existence d'ascenseur), l'équipement de l'hôtel (standard téléphonique), la surface des chambres et le confort des sanitaires privés et communs, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel.

La classification des hôtels est actuellement en cours de rénovation (article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2009). Le nouveau classement comporte 5 catégories d'hôtels, allant de 1 à 5 étoiles. Il sera effectif en juillet 2012 .

L'hôtellerie de chaîne est définie comme l'ensemble des hôtels homologués ayant une enseigne d'un groupe hôtelier quel que soit leur statut juridique (filiales, franchisés...). Les hôtels de chaîne sont en grande majorité homologués tourisme ; cependant il arrive qu'une partie des hôtels d'une même enseigne ne soit pas classée, soit parce que le groupe ne le demande pas, soit en raison de spécificités locales.

Le taux d'occupation est calculé en rapportant les chambres occupées aux chambres offertes des hôtels ouverts.

Le taux d'utilisation rapporte les chambres occupées aux chambres dans tous les hôtels, qu'ils soient ouverts ou non.

Le taux de pénétration de l'hôtellerie de chaîne correspond à la part des chambres appartenant à un hôtel de chaîne parmi l'ensemble des chambres offertes.

Dans cet article, a été classée en **zone urbaine** toute commune appartenant à un bassin de vie urbain (cf encadré page 1).

Pour en savoir plus

Publications

- Repères Chiffres n° 5 de septembre 2010 : Saison d'été 2009 : 28 millions de nuitées dans l'ensemble des hébergements collectifs touristiques du Languedoc-Roussillon
- Repères conjoncture n° 8 de juillet 2010 : La fréquentation hôtelière au mois de mai 2010
- Repères Chiffres n° 2 de mars 2010 : Les meublés labellisés en Languedoc-Roussillon (résultats de 2008)
- Repères Chiffres n° 6 d'août 2009 : Les autres hébergements collectifs touristiques en Languedoc-Roussillon (résultats issus de l'enquête régionale 2008)

